

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La zone de chute

Les modules, les sauts et les parcours du véloparc sont conçus pour amener le cycliste à la limite de sa zone de confort et lui permettre ainsi d'acquérir de nouvelles habiletés. Il est donc important de minimiser les conséquences de chutes, ce qui assurera au cycliste la confiance nécessaire pour se concentrer sur l'activité.

L'aménagement d'une zone de dégagement de part et d'autre des modules, des sauts et des parcours du véloparc diminue les conséquences d'une chute. On n'utilise ni le sable ni le paillis (qui sont abrasifs pour la peau, se compactent avec le temps et nuisent à la progression à vélo tout en induisant un faux sentiment de sécurité), mais plutôt une surface gazonnée. Le dégagement au sol sera suffisamment large, de façon à éviter tout contact de la tête avec un obstacle tel que pierre, arbre, autre module, etc. Sur les parcours aménagés sur un terrain en terre (*pumptracks*, zones de sauts et de *slopestyle*, sentiers d'initiation), l'utilisation du gazon en bordure de piste ou d'obstacles sert à la fois à protéger les cyclistes en cas de chute et à retenir le matériel en place.

Il est suggéré que le dégagement de part et d'autre de la surface de roulement soit de 2 m, plus la hauteur de la surface de roulement au sol. Par exemple : pour une passerelle de 1,2 m de hauteur, le dégagement au sol serait de 3,2 m. Ainsi, le dégagement au sol variera selon la hauteur du module (ceci est particulièrement important pour les parcours de sauts et de *slopestyle*).

Calcul de la zone de chute (dégagement)

